

Territoires d'interface et pôles de compétitivité : quels liens dans un contexte de compétitivité internationale ?

A. Toure

14 Allée de l'Île-de-France, 93200 Saint-Denis, France

Doctorant à l'École doctorale de géographie de Paris, laboratoire : Espace, Nature et Culture

Résumé. Les espaces géographiques sont caractérisés par des éléments interdépendants les uns des autres de façon à créer une harmonie d'ensemble sans laquelle aucun équilibre n'est possible. Partant de cette idée, il existe plusieurs zones aux interfaces différentes : milieux naturels, urbains et péri-urbains. Ce que je cherche à démontrer dans cette intervention, c'est de mettre en valeur les territoires d'interface urbains à partir d'une analyse basée sur la politique des pôles de compétitivité. En s'appuyant sur l'Île-de-France, on voit cohabiter des zones de fortes concentrations économiques à Paris, des secteurs marqués par l'innovation technologique autour du plateau de Saclay dans l'Essonne ; des zones péri-urbaines dans la Seine et Marne. Les pôles de compétitivité franciliens renforcent le concept d'interface en ce sens où ils mettent en évidence d'une part, les ressources économiques, humaines et scientifiques au service du développement local des territoires et d'autre part, la connexion de plusieurs disciplines scientifiques dans l'élaboration des projets de R&D. C'est pourquoi, je tenterai d'expliquer comment les pôles de compétitivité peuvent-ils valoriser ces territoires d'interface ? Et dans quelle mesure les différents domaines de la recherche scientifique mettront-ils leur compétence au service du concept d'interface ?

Notre planète est confrontée à des défis énormes : la maîtrise de l'énergie, la lutte contre les catastrophes naturelles, l'atténuation de la crise économique due à la spéculation financière et les tentatives de confiscation du pouvoir face à l'inconscience avérée des dictateurs qui maintiennent la démocratie à des niveaux très bas. Face à cet état de fait, l'humanité est dans une impasse car plongée dans une incertitude totale. Et les sociétés actuelles sont dans une situation délicate compte tenu des désagréments constatés un peu partout dans le monde. Il faut donc trouver des alternatives pour valoriser les espaces géographiques et créer ainsi une dynamique d'action favorable à l'éclosion économique et scientifique des territoires.

Le concept d'interface serait en ce sens très utile car basé sur la recherche de liens interdépendants entre différents éléments d'une même entité. En effet, la planète est divisée en plusieurs régions, elles-mêmes composées de différents territoires nationaux ou locaux. La connaissance parfaite des éléments qui animent les espaces géographiques et les relations qu'ils entretiennent ensemble seraient d'un apport considérable pour la recherche scientifique ceci dans le but de trouver des solutions aux questions qui nous interpellent aujourd'hui. Le concept d'interface est donc un outil qui permet d'évaluer la synergie entre plusieurs types de territoires (milieux naturels, urbains et péri-urbains) de façon à créer une interconnexion entre eux et les éléments qui les caractérisent.

Si on prend l'exemple de la région Île-de-France, on est également confronté à cette même logique d'interface entre des zones de fortes concentrations économiques à Paris, des secteurs marqués par l'innovation technologique comme le

plateau de Saclay dans l'Essonne, des zones péri-urbaines situées dans une grande partie de la Seine et Marne.

Comme pour le territoire, les pôles de compétitivité (qui sont caractérisés par la combinaison entre les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires de recherche et les entreprises innovantes) ont également épousé cette logique d'interface nature / société et science pour redorer le blason de la France à l'heure de la mondialisation et de la globalisation des échanges de toute nature avec comme point de mire la compétitivité de l'économie française.

En effet, l'objet de cette communication c'est de mettre en valeur les territoires d'interface urbains à partir d'une analyse basée sur la politique des pôles de compétitivité du territoire francilien. Dès lors, des questions s'imposent tout naturellement :

Comment les pôles de compétitivité peuvent-ils valoriser ce territoire d'interface ? Dans quelles mesures les domaines de la recherche scientifique (urbanisme, économie, mathématiques, chimie, médecine etc.) mettront-ils leurs compétences au service du concept d'interface ? Pour répondre à ces interrogations, faisons une petite analyse rétrospective de la politique industrielle en France dans le but de mettre en évidence la politique des pôles de compétitivité et son lien avec les territoires d'interface.

Après une forte embellie enregistrée jusqu'à la décennie 1960-1970, l'industrie française a commencé à se détériorer au début des années 1980, tendance qui s'est poursuivie jusqu'en 2004. Ainsi, entre 1990 et 2004 « l'emploi a baissé dans l'industrie alors qu'il a très légèrement augmenté dans l'ensemble de l'économie : respectivement - 1,4 % et 0,6 % en moyenne par an. En conséquence, la part de l'emploi

industriel a continué de régresser, en passant de 19,5 % en 1990 à 14,8 % en 2004 »¹. Cette situation est la résultante d'un mauvais choix qui va à l'encontre du développement industriel et à l'innovation technologique.

Au moment où son industrie était en chute libre, l'hexagone a par ailleurs vu ses efforts de R&D baisser tandis que ses principaux concurrents : les Etats-Unis et l'Allemagne ont mobilisé des budgets importants pour financer de vastes programmes de recherche dans l'optique d'innover le secteur industriel en vue d'apporter une valeur ajoutée aux entreprises « High Tech ». Pour donner un ordre de grandeur, l'effort global de R&D des Etats-Unis si l'on tient compte du ratio DIRDE/PIB « était de 2,04 % en 2000 contre 1,37 % pour la France »². Son principal concurrent en Europe qui est l'Allemagne a un effort de R&D qui est passé de « 1,3 % à 1,7 % sur la période 1993-2003 »³.

Parallèlement à la volonté de redynamiser leur industrie, le nombre de brevets déposés par les Etats Unis et l'Allemagne a fortement augmenté durant la décennie 1990–2000. Même les pays émergents tels que la Chine ont connu une croissance dans ce domaine jusqu'à même talonner ou parfois dépasser la France durant ces dernières années et tout porte à croire que cette tendance sera à la hausse dans la décennie suivante. Ainsi, si l'on se fie à l'avis de Franck TETAZ (Associé au cabinet de conseil Regimbeau) « la Chine a déposé en 2010 douze mille et quelques brevets, auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). C'est désormais le quatrième Etat derrière les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne. Le chiffre de ces dépôts de brevet explose : il a augmenté de 56,2 % en 2010 et a triplé depuis 2006 »⁴. Cette situation a joué sur l'exportation des produits français. En effet, l'hexagone a perdu des parts de marché à l'exportation parce qu'elle n'a pas su proposer des biens de consommation haut de gammes moins sensibles à la concurrence des pays émergents.

N'étant pas compétitifs au niveau des marchés étrangers, de nombreux industriels français ont opté pour la délocalisation des activités de production dans les pays à bas-coût. La France n'est pas la seule grande nation industrielle à subir ce phénomène lié à la mondialisation. L'Allemagne n'y a pas échappé, sauf qu'à la différence de l'hexagone qui a transféré la totalité des activités industrielles à s'avoir la R&D ainsi que la production, les industriels Outre Rhin ont délocalisé la production dans les pays à faible main d'œuvre tout en conservant les activités de R&D dans leur pays.

Cette incapacité à pénétrer solidement et durablement les marchés mondiaux a été soulignée dans le rapport de Jean Louis BEFFA intitulé « Pour une nouvelle politique

industrielle »⁵. Une autre publication de la documentation française va également dans le même sens, « La France industrielle en question »⁶, publiée en 2006.

Face à la décadence de l'industrie, il fallait trouver la recette miracle pour sortir le pays d'une situation inconfortable comparée à son voisin allemand qui renforce sa position de leader incontestable dans l'espace communautaire. Le « salut » est donc venu de la création des pôles de compétitivité en juillet 2005 avec comme ambition majeure de relever le défi de la compétitivité et de l'innovation technologique.

Pour hiérarchiser ces clusters, le gouvernement a décidé de les classer en trois grandes familles : les pôles mondiaux qui doivent donner une visibilité internationale à cette nouvelle politique industrielle ; les pôles à vocation mondiale appelés à devenir des géants mondiaux, et les pôles nationaux qui doivent dans un premier temps faire leur preuve à l'échelon local avant de se lancer à la conquête du marché national voire international.

Cette catégorisation des pôles de compétitivité obéit à un objectif de développement économique étant entendu que le but recherché est de relancer l'économie française qui était en perte de compétitivité dans les marchés mondiaux.

Cette nouvelle politique industrielle, au-delà de l'aspect économique obéit aussi à une logique d'aménagement du territoire en ce sens où toutes les régions métropolitaines disposent au moins d'un pôle voire de plusieurs pour les collectivités territoriales les plus dynamiques. Avec les lois de décentralisation initiées au début des années 1980, les régions, les départements et les communes ont voulu prendre leur destin entre leur main en créant un développement local harmonieux et susceptible d'apporter à la fois des innovations technologiques dans le tissu économique local mais également de générer des emplois hautement qualifiés.

A ces deux objectifs principaux, s'ajoute également un objectif de développement durable puisque les pôles de compétitivité n'accompagnent que des entreprises High Tech qui produisent pas ou peu de dioxydes de carbones dans l'atmosphère. Les produits qu'elles mettent sur le marché de la consommation sont des biens de haute qualité environnementale soucieux de la protection de l'environnement pour les générations futures.

Avec trois pôles de compétitivité mondiaux (Finance Innovation spécialisé dans la finance, Medicen-Paris-Région dans la biotechnologie et la santé et System@tic-Paris-Région dans les systèmes complexes), deux pôles à vocation mondiale (Cap Digital-Paris-Région dans les contenus numériques, Mov'eo dans les transports) et trois pôles nationaux (Advancity Ville et Mobilité Durables dans la construction, les transports et le développement durable, Astech-Paris-Région dans l'aéronautique et l'espace et Cosmetic-Valley dans les biens de consommation), l'Ile-de-France compte au total huit clusters.

¹ Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, service des études statistiques et industrielles, « L'industrie en France édition 2005–2006 », p. 19.

² OCDE, « Les principaux indicateurs de la science et de la technologie », 2002, fiche 32 : R&D : comparaison de la France-Etats Unis, p. 1.

³ GUILLAUME Thibault, « Quelle stratégie industrielle de la France, face à la mondialisation », 2008, p. 179.

⁴ Article de presse publié le 11 février 2011 par LUTZKI Ana dans l'usine nouvelle.

⁵ Rapport rédigé par BEFFA Jean Louis qui met en évidence la faiblesse de l'économie française face à ses principaux concurrents et les alternatives développées pour renforcer la compétitivité de la France.

⁶ Rapport de la documentation française qui va dans le même sens que celui de BEFFA Jean Louis.

Ces clusters sont étroitement liés à leur milieu d'implantation d'où l'interconnexion entre eux et les territoires d'interface qui mettent en valeur comme l'atteste la région Ile-de-France. Corrélativement avec les ambitions des pouvoirs publics locaux et des défis du futur, chaque zone s'est constituée un pôle de compétitivité qui répond aux préoccupations majeures des entreprises innovantes.

C'est ainsi que le pôle de compétitivité Cap Digital-Paris-Région a implanté son siège à Paris « intra muros » pour développer l'industrie du numérique, des médias et des jeux vidéo. Filière relativement jeune en France, ce secteur d'activité draine des millions de chiffres d'affaires. A analyser de très près les projets de R&D financés par le Fond Unique Interministériel (FUI) et l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), on se rend compte tout de suite du dynamisme de ce pôle. Cela lui a valu d'être primé comme « le 1^{er} pôle en 2008 en termes de projets labellisés par l'ANR et le 3^e pour le montant des subventions »⁷. Son action à l'international a également contribué à sa notoriété. Il participe ainsi à plusieurs rencontres pour mettre en valeur ses projets de R&D en défendant le « *made in French* » mais aussi pour favoriser le partage d'expérience avec ses homologues étrangers. Parmi les programmes phares nous pouvons citer :

Le **Siggraph** qui est une rencontre mondiale des entreprises du secteur de l'imagerie numérique, du graphisme et des effets spéciaux. Elle se déroule tous les ans et rassemble des professionnels, des chercheurs, des ingénieurs et des étudiants venus de toutes les régions du monde. Le pôle de compétitivité Cap Digital- Paris- Région participe à cette manifestation. L'intérêt qu'il accorde à cette rencontre est énorme. C'est le lieu par excellence où l'on peut trouver la matière grise nécessaire à l'industrie de l'image et des jeux vidéo. C'est en quelque sorte l'endroit où tous les experts du secteur se rencontrent pour exposer les nouvelles découvertes qu'ils ont eu à faire récemment.

Le **Programme INNO-NET** qui a pour objectif de renforcer la collaboration inter-pôle. Il privilégie le phénomène « d'interclustering » terme cher à l'Union Européenne qui veut à travers la coopération entre les clusters européens, de créer des pôles de classe mondiale. En mutualisant ses moyens humains, financiers et technologiques, l'Union Européenne peut s'affirmer solidement et durablement dans les marchés mondiaux. Cette volonté de vouloir associer les moyens de toutes natures a également intéressé le pôle de compétitivité Cap Digital-Paris-Région qui a participé à ce programme. Ce qui lui a valu de nouer une coopération avec les clusters allemands « *Technologiestiftung* » et « *XInnovations* » mais aussi « *New thinking Communication* » et le « *Senate* ».

Le **programme Eurodigimeet** entre également dans ce cadre. Mis en place par le pôle de compétitivité Cap Digital-Paris- Région et la chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, cette action vise à créer des rencontres entre le pôle Cap Digital et les clusters avec qui, il entretient des relations de partenariat. La première rencontre s'est déroulée en 2007 et depuis, elle se renouvelle tous les ans puisqu'elle a connu un succès sans précédent.

Le **programme REDICT** qui associe les clusters originaires de six régions de l'Europe à savoir : Amsterdam région, Berlin région ; Bucarest région, Copenhague région Dublin area et Paris area. L'idée est de renforcer le phénomène interclustering de façon à créer des pôles européens puissants économiquement et dynamiques technologiquement.

Le « **Think Tank** » européen qui favorise le regroupement des clusters de Barcelone, Londres, D'Amsterdam, de Yorkshire, d'Helsinki, de Paris et de Venise. A travers cette organisation, chaque région présente ses actions, ce qui permettra à la fin des travaux de dégager des complémentarités afin d'arrêter une stratégie commune en matière de politique des pôles innovants et de faire face aux clusters des autres régions de la planète terre.

Implanté au cœur du quartier du Sentier à Paris, ce pôle a hérité du passé historique de cette ville qui a favorisé depuis des décennies le développement de l'industrie numérique, des médias et des jeux vidéo. Les Gobelins en sont de bons exemples. Ecole de renommée internationale, cet établissement dispense des formations liées aux métiers de l'image, du son, de la vidéo, du design graphique, des multimédias, du cinéma, de la communication etc. Il en est de même pour la « Cantine » qui est un espace de rencontre entre différents acteurs du pôle en vue de créer ou de réfléchir sur l'élaboration des projets de R&D du cluster. On voit là que l'implantation de Cap Digital-Paris-Région a été guidée par les atouts historiques, scientifiques et économiques de Paris au point qu'il y a eu un lien entre ce cluster et les territoires d'interface qu'il met en valeur.

Le département de l'Essonne a quant à lui accueilli le pôle de compétitivité System@tic-Paris-Région. Ce secteur géographique a connu une longue tradition scientifique notamment au niveau du plateau de Saclay où se concentrent les grands établissements scientifiques de France comme Polytechnique, le CNRS, le Commissariat à l'énergie atomique, l'Ecole centrale, Supélec, l'université de Paris Sud etc. A cela, s'ajoutent de grandes entreprises technologiques comme Alcatel Lucent, Alstom, Bull, Cegelec, Dassault Aviation, Dassault Système, EADS, EDF, France Télécom, Motorola, Sagem, Thales, Valeo etc. Pour redynamiser cette zone, l'Etat a mis en place l'opération d'intérêt national sur le plateau de Saclay qui est situé entre les communes de Massy Palaiseau, de Versailles et de Saint-Quentin-en-Yvelines. Avec une forte présence des sciences physiques et chimiques, des mathématiques, de la biologie, de l'optique, de l'informatique et de l'électronique, ce territoire représente 10 % de la recherche publique et privée de la France. Seule Paris intra-muros détient un potentiel de recherche équivalent. C'est dire l'intérêt de ce territoire pour l'Etat qui entend en faire le cœur de l'innovation en France. Excepté la médecine et les sciences humaines et sociales, toutes les disciplines scientifiques y sont presque représentées.

En lançant en 2009 l'opération d'intérêt national sur le plateau de Saclay, l'Etat a voulu créer un immense campus dédié exclusivement à l'innovation technologique. Pour piloter cette opération, le gouvernement a nommé un secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, qui a fait ce un constat accablant : c'est l'éparpillement des acteurs de la recherche sur

⁷ Disponible sur www.capdigital.com, communiqué de presse du 23 février 2009.

toute l'étendue du territoire national qui freine son développement. Pour mettre fin à cette vieille tradition de l'organisation de l'espace, Christian BLANC et ses collaborateurs ont décidé de regrouper les acteurs clés de la recherche francilienne sur le plateau de Saclay en vue de créer plus facilement une synergie d'actions entre eux qui, il faut le souligner avait jusque là du mal à s'opérer.

Il a été aidé en cela par l'héritage historique de ce territoire qui regroupe déjà les grandes institutions de recherche de la France. On peut également noter à côté de ces établissements, la présence du pôle de compétitivité System@tic-Paris-Région. Ce pôle, grâce à ses actions permet de mettre en relation les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires de recherche et les entreprises privées du territoire. D'ailleurs, c'est l'ancien président de System@tic-Paris-Région, Dominique VERNAY qui est nommé directeur de la Fondation de coopération scientifique du Campus de Paris- Saclay. Ce qui montre l'implication de ce cluster à la réussite de ce projet.

Avec comme volonté de regrouper tous les acteurs de la recherche sur le plateau de Saclay, Christian BLANC a décidé de lancer une vaste « opération Campus » sur 800 hectares dans laquelle verront le jour des programmes immobiliers regroupant des laboratoires de recherche, des entreprises, des logements pour les chercheurs- étudiants et le transfert de l'université d'Orsay. Cette opération d'urbanisme va engendrer l'arrivée de 35 000 nouveaux habitants dont 12 000 étudiants avec à la clef une création d'emplois de haut niveau.

Spécialisé dans la filière des systèmes complexes, ce pôle a profité du dynamisme scientifique du secteur pour assoir une véritable politique d'innovation basée sur la conception de produits « high tech ». C'est en tout cas ce que laisse entendre Michel BERSON qui affirme que « *ce grand parc de recherche réunit toutes les conditions pour faire rapidement émerger des innovations technologiques majeures* »⁸. Comme pour Cap Digital-Paris-Région, System@tic-Paris-Région a aussi été influencé par les atouts technologiques du plateau de Saclay pour s'implanter dans l'Essonne. Ce qui démontre une fois de plus les liens entre territoires d'interface et pôles de compétitivité.

Nous avons enfin la Seine et Marne qui est une zone marquée d'un côté par des territoires urbains denses et de l'autre par des zones rurales. C'est ce qui fait la particularité de ce département dans une région fortement urbanisée. Pour prendre en compte les thématiques de l'urbanisme, des transports et du développement durable, ce territoire a favorisé l'implantation du pôle de compétitivité Advancity ville et mobilité durables qui développe toutes ces problématiques dans l'optique de donner un mieux être aux populations. Classé dans la catégorie des pôles nationaux, ce cluster joue un rôle prépondérant dans l'épanouissement des habitants en ce sens où il met en œuvre des outils ou des produits susceptibles de faciliter le quotidien des français.

Le monde moderne que nous habitons est confronté à des difficultés liées à la conquête de l'espace urbain. Les grandes agglomérations de la région parisienne

continuent d'accueillir de nouveaux habitants alors que le foncier disponible pour construire des immeubles se raréfie davantage. Dans ce contexte relativement tendu, les urbanistes sont tentés par deux choix stratégiques : soit construire en hauteur pour satisfaire la forte demande en logements, soit favoriser la construction de logements moyen standing. Les avis sont partagés même au sein du conseil municipal de Paris où certains conseillers préfèrent la première solution et les autres la seconde. Mais tous sont unanimes sur le fait qu'on doit reconstruire la ville sur elle même. Cela veut dire que les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux doivent procéder soit à des rénovations urbaines dans un ou plusieurs quartiers soient enclencher des opérations de reconversion urbaine en vue de construire des immeubles neufs. Ces deux actions sont différentes car elles ne visent pas les mêmes objectifs. La rénovation urbaine telle que décrite par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine vise à améliorer le cadre de vie des habitants en traitant la façade des immeubles, en créant des espaces verts entre les bâtiments etc. Ce sont les opérations que l'on voit un peu partout dans les cités HLM. La reconversion urbaine va au-delà puisqu'elle change complètement la fonction d'origine de l'espace aménagé. Le quartier de la Plaine à Saint-Denis en est un bon exemple. Constitué de friches industrielles jusqu'au début des années 80, ce quartier est entrain de changer de fonction car les aménagements effectués récemment sont liés à l'habitat résidentiel et à l'immobilier d'entreprises. Le lieu a changé de fonction : d'une zone d'entrepôts et de locaux d'activités, on est passé aujourd'hui à un quartier regroupant des immeubles de bureaux dans la ZAC du Landy (qui, il faut le rappeler est le deuxième pôle tertiaire d'Ile-de-France après la Défense) et de l'habitat résidentiel. Les exigences environnementales y sont très marquées surtout dans la ZAC du Landy où les bureaux sont conçus selon des normes haute qualité environnementale moins gourmands en énergie. Les façades sont faites en verre, ce qui laisse pénétrer la lumière du soleil, d'où la faible consommation d'électricité et de chauffage. En plus, les matériaux utilisés pour construire ces bâtiments sont recyclables et émettent une faible quantité de gaz à effet de serre. On est ici au cœur du développement durable et le pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durables souhaite la multiplication de tels programmes immobiliers. La plupart des programmes de bureaux obéissent à ces normes là. Même l'habitat résidentiel s'y met petit à petit en privilégiant des immeubles dotés d'un bon système d'isolation, des toits végétalisés ou encore l'utilisation de l'énergie solaire à la place de l'électricité. L'Etat par le biais de l'ADEME encourage ces actions puisque tous les ménages qui utilisent de l'énergie propre peuvent bénéficier d'une exonération fiscale et revendre dans les années à venir leur énergie à EDF.

L'autre grand enjeu du pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durables est d'améliorer les transports urbains. Compte tenu de sa forte densité démographique, la région Ile-de-France rencontre des problèmes liés aux déplacements domicile-travail. En dépit d'un réseau de transport performant (14 lignes de métro, 5 lignes RER, des trains de banlieue, 4 lignes de tram et des centaines de lignes de bus), la mobilité des personnes constitue un

⁸ Source BERSON Michel, président du Conseil Général de l'Essonne.

casse tête pour les pouvoirs publics locaux. La vétusté des installations, les actes de délinquance contraignent de temps à autre la SNCF à supprimer des trains, ce qui soulève le mécontentement des usagers surtout durant les heures de pointe. Certaines lignes sont particulièrement touchées. C'est le cas de la ligne D du RER et les lignes desservant la banlieue ouest notamment les Yvelines au niveau de la gare Saint-Lazare. Même la RATP n'est pas épargnée par ce type de dysfonctionnement. Malgré l'implication active des autorités organisatrices de transport (STIF), du conseil régional et du ministère du transport, le calvaire est loin de s'arrêter. Il faut vite agir et procéder à la modernisation du réseau de transport qui a plus d'un siècle d'existence.

La question de la logistique et de la mobilité des marchandises préoccupe également les pouvoirs publics car directement liée à des enjeux de compétitivité économique et de création d'emplois dans un secteur qui fait face à des contraintes physiques et écologiques considérables. L'importance du trafic de marchandises sur les routes franciliennes est très intense au point de penser à des alternatives moins coûteuses et plus généreuses écologiquement. Ainsi, le transport de marchandises par voie maritime ou par fret pourrait être une solution. Ce type de transport est moins cher et affecte légèrement notre écosystème. Si ce moyen de transport a des avantages en termes de coûts financiers et d'impacts environnementaux, sa productivité reste cependant très limitée. En effet, il faut beaucoup plus de temps pour acheminer de la marchandise par voie maritime ou ferroviaire que par voie terrestre. Il est donc nécessaire de moderniser le transport maritime et ferroviaire de façon à obtenir un gain de temps relativement court. C'est l'un des enjeux du pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durables qui s'attèle à la recherche de solutions efficaces et durables pour ces catégories de transport de marchandises.

Plus qu'une politique locale, la qualité de l'air, de l'eau, la maîtrise des déchets et de l'énergie, sont devenues une préoccupation nationale voire mondiale. Ces problématiques ne doivent pas être appréhendées à l'échelle locale voire nationale, elles dépassent les frontières des Etats ; l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl en est un exemple patent. Des techniques sophistiquées sont mises en place pour éviter de tels accidents et la plus connue de nos jours est le processus de refroidissement des centrales. Il en est de même pour lutter contre la pollution atmosphérique. Des régions comme l'Ile-de-France connaissent une forte pollution à cause du rejet du CO₂ issu de l'usage abusif de l'automobile et d'autres produits toxiques rejetés par les usines et habitudes de consommation domestiques. Mais des innovations technologiques sont en train d'être opérées pour limiter l'impact des rejets toxiques dans l'atmosphère. Le pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durable s'est lancé dans cette bataille en élaborant des projets de R&D qui vont dans ce sens.

Enfin, le pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durables se donne comme ambition de renforcer la mixité sociale dans les villes afin de favoriser le brassage culturel entre tous les habitants d'un quartier. Derrière cette idée de mixité, c'est la volonté de créer un espace de paix et de sécurité où toutes les générations peuvent se côtoyer

et vivre ensemble. La mise en place d'une politique de la ville fondée sur la mixité sociale facilite ce dialogue intergénérationnel et intercommunautaire. Nous voyons qu'au-delà de ces objectifs classiques d'aménagement du territoire, du développement des transports publics et de la maîtrise de l'environnement, le pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durables s'intéresse aussi à la sociologie urbaine. La ville dans son ensemble est marquée par la coexistence d'éléments interdépendants les uns des autres. L'objectif d'une ville durable, c'est aussi de réussir à créer un lien entre tous ces éléments afin de renforcer une dynamique d'actions capable d'apporter une harmonie au sein de l'espace public. Le pôle de compétitivité Advancity-ville et mobilité durables essaye d'apporter sa modeste contribution à l'édification d'un espace urbain commode où tous habitants se sentent en sécurité et sont contents d'y vivre.

Comme ses homologues il y a une forte corrélation entre lui et le territoire d'interface qu'il met en évidence.

Basés sur l'innovation technologique, les pôles de compétitivité participent à la promotion des disciplines scientifiques et techniques en valorisant les travaux de la recherche fondamentale et appliquée. Pendant longtemps, l'Etat français n'avait pas réussi à mettre en place les bases d'une collaboration durable entre recherche fondamentale et recherche appliquée, ce qui a engendré une baisse de l'effort de R&D. En effet, l'insuffisance de l'effort de R&D en France n'est pas le fait de la recherche publique, elle est due à la faiblesse de la R&D des entreprises privées qui est de l'ordre de 1,4 % entre 1993 et 2003 alors que dans la même période, la R&D des entreprises en Allemagne est passée de 1,3 % à 1,7 %, celle des Etats Unis de 1,5 % à 1,7 % et celle du Japon de 2 à 2,3 %⁹. Les pôles de compétitivité ont servi de trait d'union entre ces deux sphères de la recherche de façon à élaborer des projets de R&D collaboratifs qui lient au moins un établissement public d'enseignement supérieur, un laboratoire de recherche privée et plusieurs entreprises et le tout pour valoriser un territoire d'interface.

C'est ainsi que depuis le lancement des pôles de compétitivité, il y a eu plusieurs initiatives allant dans ce sens avec à la clé, le développement des Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT) ; les Réseaux de Recherche et d'Innovation Technologiques (RRIT) ; les Centres Nationaux de Recherche Technologiques (CNRT) ; les Instituts Carnot ; les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ; les Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA) etc.

Les pôles de compétitivité qui incarnent cette diversité des domaines de compétence (urbanisme, mathématique, physique, chimie, médecine, électronique, optique, design, informatique etc.) favorisent le développement du concept d'interface dans la mesure où ils permettent l'éclosion des connaissances scientifiques au service des territoires et de tous les êtres vivants qui l'occupent et facilitent ainsi les liens entre les hommes, la société et la nature d'où l'essence même du concept d'interface qui veut créer un lien entre ces différents éléments.

⁹ Source, OCDE, Eurostat, Observatoire des Sciences et Techniques, 2002.

Un pôle de compétitivité s'identifie toujours à un territoire quelque soit son domaine d'activité. Les rapports qui les lient sont indispensables à l'équilibre planétaire. C'est pourquoi, l'objectif de tout pôle est de valoriser le territoire d'interface auquel il appartient afin de créer les conditions optimales pour l'épanouissement de tous les éléments vivants qui le compose. Les pôles de compétitivité franciliens illustrent bien cette dynamique. Dans une perspective de l'évolution des connaissances scientifiques et techniques, les pôles de compétitivité jouent également un rôle déterminant au développement du concept d'interface et de ses liens avec la nature, la société et la science.

Références

- Barthet Marie-France, Thoin Muriel. *Les pôles de compétitivité*, Paris : La documentation française, DICT, 2009, 128 p.
- Baudry Marc, Dumont Béatrice. *R&D publique, R&D privée et efficacité du processus d'innovation : quelle perspective ?* Paris : Commissariat Général du Plan, août 2005, 49 p.
- Beffa Jean-Louis. *Pour une nouvelle politique industrielle*, Paris : La documentation française, 2005, 58 p.
- Blanc Christian. *Pour un écosystème de la croissance*, Paris : La documentation française, avril 2004, 81 p.
- Boualem Aliouat. *Les pôles de compétitivité : gouvernance et performance des réseaux*, Paris : Hermes- Lavoisier, 2010, 446 p.
- Bousseta Mohamed, Ezznati Mohammed. *Gouvernance, territoires et pôles de compétitivité*, Paris : l'Harmattan, 2010, 222 p.
- Colletis Gabriel, Levet Jean-Louis. *Quelles politiques pour l'industrie française ? dynamiques du système productif, analyse, débats, propositions*, Paris : La documentation française, 1997, 407 p.
- Daumis Marc, Honel Michel. *Les pôles de compétitivité : bilan et perspectives d'une politique industrielle et d'aménagement du territoire*, Paris : Senat, octobre 2009, rapport d'information n° 40, 84 p.
- Duranton Gilles, Martin Philippe, Mayer Thierry, Mayneris Florian. *Les pôles de compétitivité : Que peut-on en attendre ?* Paris : édition d'ULM, 2008, 82 p.
- Fontagne Lionne, Lorenzi Jean-Hervé. *Désindustrialisation, délocalisation*, Paris : La documentation française, Conseil d'Analyse Economique, 2005, 400 p.
- Jacquet Nicolas et al. *Les pôles de compétitivité : Le modèle français*, Paris : La documentation française, n° 5225, 2005, 128 p.
- Lesourne Jacques, Randet Denis. *La recherche et l'innovation en France*, Paris : Odile Jacob, 2007, 469 p.
- Madies Thierry, Prager Jean Claude. *Innovation et compétitivité des régions*, Paris : La documentation française, Conseil d'Analyse Economique, 2008, 392 p.
- Marcon André. *Les pôles de compétitivité : faire converger performance et dynamique territoriale*, Paris : Conseil Economique et social, DICT, juillet 2008, 91 p.
- Scandella Jean Jacques. *Réseaux d'excellence et d'innovation : Enquête sur les pôles de compétitivité*, Paris : Autrement, DICT, 2008, 202 p.
- Thibault Guillaume. *Quelle stratégie industrielle pour la France face à la mondialisation ?* Paris : Technip, 2008, 276 p.
- Wemelbeke Guillaume. *Les pôles de compétitivité : la moitié des projets de R&D aboutis ont débouché sur un produit ou un procédé de fabrication nouveau*, Paris : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, les 4 pages de la DGCIS, n° 10, janvier 2011, 4 p.